Renouvellement du partenariat entre l'Insee et les Chambres des Notaires du Grand Paris

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 24 novembre 2021

Les Chambres des Notaires du Grand Paris (Paris, Hauts-de-Seine, Versailles, Essonne, Seine-et-Marne) Paris Notaires Services et l'Insee renouvellent leur partenariat sur la production des indices notaires-Insee des prix des logements anciens pour la région Île-de-France.

Ce partenariat, qui existe depuis plus de 30 ans, permet la **publication de résultats conjoncturels fiables sur l'évolution des prix des logements anciens en Île-de-France, à l'aide d'une méthodologie éprouvée et de données de qualité.**

Ces indices sont indispensables aux nombreux publics intéressés par l'immobilier qui porte des enjeux économiques et sociaux cruciaux pour notre pays. Ils répondent aux besoins de transparence et de fiabilité sur les prix éprouvés par les acteurs du secteur pour éclairer leurs analyses ou décisions.

Ils sont notamment utilisés par :

- les professionnels de la chaîne de l'immobilier (experts, agents immobiliers, notaires, banquiers, assureurs),
- les statisticiens, économistes et chercheurs s'intéressant au marché de l'immobilier,
- l'État et les collectivités territoriales pour la mise en œuvre des politiques publiques,
- et les particuliers, pour comprendre les évolutions du marché de l'immobilier.

Les indices notaires-Insee pour l'Île-de-France ont été parmi les premiers indicateurs labellisées par l'Autorité de la statistique publique (ASP), en 2011. Ce label a été renouvelé en 2018. Il garantit le principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques. Ce principe d'indépendance s'exerce aussi bien vis-à-vis des organismes politiques, réglementaires ou administratifs que des opérateurs du secteur privé, et assure la crédibilité des statistiques. Il est inscrit dans la loi française depuis 2008.

Outre la définition des différents indices de prix des logements anciens pour la région Île-de-France, le partenariat entre l'Insee et les Chambres de Notaires du Grand Paris encadre les modalités de diffusion de ces résultats, dans le respect des standards du service statistique public, ainsi que la composition du conseil scientifique des Indices Notaires-Insee, qui définit la méthode de calcul des indices et des différents indicateurs permettant de juger de sa qualité.

Contact :

Le bureau de presse de l'Insee
bureau-de-presse@insee.fr
☎**01 87 69 57 57**
Retrouvez-nous sur Twitter